

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

Date du Conseil Municipal : **11 mars 2025**
Date de convocation : 6 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice :	52
Nombre de présents :	25
Nombre de représentés par pouvoir :	1
Nombre de votants :	26
Nombre d'absents :	26

L'an deux-mille-vingt-cinq, le onze mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. Une première convocation a été adressée aux membres de l'assemblée le vingt-cinq février afin de réunir le Conseil Municipal le quatre mars. En l'absence de quorum lors de cette séance, la réunion a été reportée au onze mars. Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

Présents : BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BLERIOT Damien, BRONCQUART Marcel, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloise, PICCOT Paul, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : ADELINE Jean-Michel (pouvoir à GUERIN Jennifer).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BRARD Aurélia, BURDET Blandine, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, LECOMTE Alexis, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHEL John, MULOT Marie-France, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : VANDOOREN Mathieu.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé avec la convocation. Aucune remarque n'est apportée. Le compte-rendu est donc adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Modification du nombre d'adjoints au Maire

M. le Maire précise que lors de sa séance du 29 mai 2020, le Conseil Municipal a déterminé le nombre d'adjoints au Maire à cinq, en précisant que ce nombre pouvait évoluer en cours de mandat. Le Conseil Municipal a modifié ce nombre lors de sa dernière réunion (six adjoints).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le nombre d'adjoints de six à sept et de répartir les délégations spécifiques de M. le Maire, par arrêté.

Election d'un adjoint au Maire

M. le Maire indique que suite à la création du poste de septième adjoint, il convient de procéder à une élection.

Les adjoints au Maire sont élus selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales :

- Election au scrutin secret à la majorité absolue ;
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. le Maire invite les candidats à se présenter. L'élection a lieu à bulletin secret. Chaque conseiller municipal est appelé par ordre alphabétique et se présente à l'urne pour voter. Après le vote du dernier conseiller, le secrétaire de séance et les deux assesseurs procèdent au dépouillement et au comptage des voix.



Les résultats de l'élection du septième adjoint au Maire sont les suivants :

- 24 voix en faveur de Mme Héloïse PEREIRA ;
- 1 vote blanc ;
- 1 vote nul.

Modification de la composition des commissions de la Commune

M. le Maire précise qu'il est proposé à l'assemblée la création d'une commission bâtiments dont la composition serait la suivante :

- FAUCHE Gérard, adjoint au Maire, maire délégué de Thevray ;
- BERTHE Claude, Vice-Président du CCAS, conseiller municipal délégué à la cohésion sociale ;
- BRONCQUART Marcel, conseiller municipal ;
- PICCOT Paul, conseiller municipal ;
- LEMONNIER Stéphane, conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer la commission bâtiments.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune

M. le Maire rappelle que la Commune a lancé une procédure de modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 30 mars 2021 par le Conseil Municipal.

Au regard de la faible incidence de la modification sur l'environnement, et après avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas réaliser d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLU.

Mise à disposition du public - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire précise que la Commune a engagé une procédure de modification « simplifiée » de son PLU afin d'intégrer les éléments suivants :

- Création d'un sous-secteur pour la parcelle cadastrée n° 000-AI-327 à Beaumesnil qui accueillera le terrain multisports ;
- Correction d'erreurs matérielles.

Lors de sa réunion du 17 septembre 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé sur les modalités de mise à disposition du public de la manière suivante :

- o Le dossier de modification simplifiée sera consultable à la mairie de Mesnil-en-Ouche, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, du lundi au vendredi ;
- o Le dossier de modification simplifiée sera consultable au service urbanisme de Mesnil-en-Ouche, aux horaires d'ouverture au public de ce dernier ;
- o Le dossier de modification simplifiée sera publié sur le site internet de la Commune ;
- o M. le Maire sera chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité de la délibération ainsi que les modalités de mise à disposition du public :
 - Affichage durant un mois à la mairie de Mesnil-en-Ouche ;
 - Publication sur le site internet de la Commune ;
 - Mention insérée dans le journal L'Eveil Normand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de préciser les dates de mise à disposition du public du dossier de modification (pendant une durée d'un mois au minimum), soit du 14 mars 2025, à partir de 9h00, au 15 avril 2025, à 17h00.



Avis sur le projet de modification du périmètre du plan d'épandage des boues d'une station d'épuration à Saint-Etienne-du-Rouvray

M. le Maire indique qu'une enquête publique en lien avec une autorisation environnementale qui vise à modifier le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la société DS SMITH PAPER ROUEN (située à Saint-Étienne-du-Rouvray - 76800) se déroulera du 27 janvier 2025 au 27 février 2025.

Dans la mesure où la Commune de Mesnil-en-Ouche est concernée par la zone d'épandage, le dossier complet d'enquête publique a été notifié par voie dématérialisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (25 voix pour - 0 contre - 1 abstention) de donner un avis favorable, sous réserve de l'avis favorable émis par les services de l'Etat.

DOMAINES

Vente d'une parcelle communale à Granchain

M. le Maire rappelle que lors de sa réunion en date du 17 septembre 2024, et suite à l'avis du service des Domaines, le Conseil Municipal a proposé de diviser la parcelle cadastrée n° 296-B-131 située à Granchain.

Suite à la division de la parcelle par le cabinet de géomètre-expert MERCATOR² et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire déléguée de Granchain à signer l'acte de vente de la parcelle nouvellement créée n° 296-B-251 au prix de 2 366 €, correspondant au prix départemental des terres agricoles selon la SAFER.

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, l'agence immobilière Immo Normandie de La Barre-en-Ouche ainsi que l'étude de Maître VIEL à Beaumont-le-Roger ont été sollicitées afin d'estimer les deux portions de parcelles situées en zone UB (parcelles nouvellement créées n° 296-B-250 et 296-B-249) dans l'objectif d'obtenir un avis complémentaire au service des Domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en vente les parcelles nouvellement créées n° 296-B-250 et 296-B-249 au prix de 25 000 €.

Achat à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée n° 362-C-539 située à Landepéreuse dans le cadre de la défense incendie

M. le Maire rappelle que par délibération n° D20210705_06, le Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche a décidé d'autoriser M. le Maire à signer les actes relatifs aux procédures de bornages, d'acquisitions et de servitudes dans le cadre du programme de déploiement de défense incendie.

Suite à une division de parcelles par le cabinet de géomètre-expert MERCATOR², les propriétaires de la parcelle cadastrée n° 362-C-539 nouvellement créée située au sein de la commune déléguée de Landepéreuse, proposent de vendre à l'euro symbolique cette dernière à la Commune afin d'envisager l'implantation d'une citerne souple dans le cadre du programme de déploiement de défense incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée n° 362-C-539 nouvellement créée située au sein de la commune déléguée de Landepéreuse, via un acte notarié.

FINANCES

Mise à jour du tableau des taux d'indemnités des adjoints, maires délégués et conseillers municipaux

M. le Maire précise que suite à l'élection d'un adjoint au Maire, il convient de modifier le taux des indemnités des adjoints, maires délégués et conseillers municipaux, de la manière suivante :

Fonctions	% indice brut terminal fonction publique
Enveloppe réservée à la Commune Nouvelle	
Maire	55,00 %
Adjoint au Maire	0,00 %
Conseiller municipal cumulant une délégation permanente à l'échelle de la Commune Nouvelle et une délégation permanente sur une commune déléguée ≥ 500 habitants	17,00 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation permanente à l'échelle de la Commune Nouvelle	8,25 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation pour une mission temporaire à l'échelle de la Commune Nouvelle	4,12 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation permanente sur une commune déléguée	0,00 %
Enveloppes réservées aux communes déléguées	
Maire délégué d'Ajou	17,00 %
Maire délégué de La Barre-en-Ouche, adjoint au Maire	31,00 %
Maire délégué de Beaumesnil, adjoint au Maire	31,00 %
Maire délégué de Bosc-Renoult-en-Ouche, adjoint au Maire	25,50 %
Maire délégué d'Epinay	17,00 %
Maire délégué de Gisay-la-Coudre	17,00 %

Maire délégué de Gouttières	17,00 %
Maire délégué de Granchain, adjoint au Maire	25,50 %
Maire délégué de Jonquerets-de-Livet, adjoint au Maire	25,50 %
Maire délégué de Landepéreuse	17,00 %
Maire délégué de La Roussière	17,00 %
Maire délégué de Saint-Aubin-des-Hayes, adjoint au Maire	25,50 %
Maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard	17,00 %
Maire délégué de Sainte-Marguerite-en-Ouche	17,00 %
Maire délégué de Saint-Pierre-du-Mesnil	17,00 %
Maire délégué de Thevray, adjoint au Maire	25,50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (25 voix pour - 0 contre - 1 abstention) de modifier les indemnités des adjoints, maires délégués et conseillers municipaux.

Marché de réhabilitation de deux logements communaux à La Barre-en-Ouche

M. le Maire indique que dans le cadre de son programme de réhabilitation de logements situés 12 rue des Ecoles à La Barre-en-Ouche, la Commune de Mesnil-en-Ouche a mandaté le cabinet ENGM, en sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, afin d'accompagner la collectivité dans ce projet. Les travaux, d'une durée estimée de 6 mois, débuteront au printemps 2025.

Suite à une première consultation, déclarée sans suite par la commission marchés publics dans la mesure où le montant du projet dépassait les crédits alloués à l'opération, le dossier de consultation des entreprises a été redéposé sur la plateforme MPE 27 jusqu'au 17 janvier 2025, après révision.

Candidats	Estimation financière	Montant financier offre initiale	Notation Critère Prix sur 40 points	Notation Critère de la Valeur Technique sur 60 points	Total sur 100 points	Classement
Marché de base						
Lot n°01 Désamiantage Démolition						
Axe Amiante Démolition		31 530,00 €	32,67	39,00	70,67	4
Haute Normandie Travaux Public		29 679,26 €	34,70	47,50	82,20	2
Demolaf	11 210,00 €	43 393,00 €	23,74	42,00	65,74	5
Amajys		29 635,00 €	34,76	41,00	75,76	3
THI		39 960,00 €	25,78	26,00	51,78	6
Orea TP		33 871,20 €	30,41	1,50	31,91	7
Paprec Metal Construction		25 750,00 €	40,00	43,00	83,00	1
Lot n°02 Maçonnerie						
FILIBAT		8 840,20 €	34,19	25,50	59,69	2
GMC Maçonnerie	4 660,00 €	20 685,28 €	14,61	25,50	41,11	3
SMCB		7 556,18 €	40,00	24,50	64,50	1
Lot n°03 Menuiseries Extérieures - Occupation						
FILIBAT	11 365,00 €	10 036,10 €	40,00	27,00	67,00	1
Lot n°04 Cloison Doublage Faux-Plafond						
FILIBAT	44 519,52 €	47 941,35 €	40,00	27,00	67,00	1
Lot n°05 Menuiseries Intérieures - PSE 5.2 Vitrification Parquets 100%						
FILIBAT	17 707,00 €	20 570,39 €	40,00	27,00	67,00	1
Lot n°06 Carrelage Faïence - PSE 6.1 Faïence Cuisine						
FILIBAT		20 128,80 €	22,88	27,00	49,88	3
GMC Maçonnerie	15 766,52 €	22 236,66 €	20,71	26,50	47,21	4
Les Revêtements de Normandie		12 549,30 €	36,70	34,00	70,70	2
EURL Ouest Déco		11 513,32 €	40,00	36,00	76,00	1
Lot n°07 Électricité CFE CFa						
DB Morin Electricité	19 430,00 €	25 077,00 €	40,00	31,50	71,50	1
Lot n°08 Plomberie - CVC						
LFC Plomberie	41 171,00 €	44 606,46 €	40,00	38,50	78,50	1
Lot n°09 Peinture						
FILIBAT	27 182,00 €	43 390,77 €	19,96	27,00	46,96	2
MS Peinture		21 655,67 €	40,00	27,50	67,50	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les marchés aux entreprises :

- désamiantage - curage : PAPREC METAL CONSTRUCTION,
- gros œuvre : SMCB,
- menuiseries extérieures : FILIBAT,
- installation de chantier - cloisons - faux plafond : FILIBAT,
- menuiseries intérieures : FILIBAT,
- carrelage - faïence : EURL OUEST DECO,
- électricité : DB MORIN,
- plomberie - chauffage - ventilation : LFC,
- peinture : MS PEINTURE,
- zinguerie : lot infructueux.



Demandes de subventions - Désimperméabilisation d'espaces publics

M. le Maire précise que la Commune est propriétaire du parking du logement situé 12 rue des Ecoles à La Barre-en-Ouche. A ce titre, dans la mesure où ces espaces publics, actuellement en enrobés, sont endommagés ou nécessitent une réfection (d'un montant de 10 407,80 € HT, soit 12 489,36 € TTC), une visite technique avec les services du Département de l'Eure s'est tenue sur site afin d'envisager un projet de rénovation conforme au dispositif « Ma Commune Grandeur Nature - Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics » proposé par le Conseil Départemental.

A noter que les travaux ne doivent pas être commencés avant la prise de décision attributive de la Commission Permanente du Conseil Départemental, que le bénéficiaire de la subvention dispose d'un délai d'un an pour commencer les travaux et de 2 ans pour réaliser les travaux et que les travaux de végétalisation devront se référer à la liste des espèces validées par les services du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental, à hauteur de 30 %, dans le cadre du programme « Ma Commune Grandeur Nature - Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics », ainsi que de l'Agence de l'Eau et d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Actualisation du plan de financement - Aménagement des cours des trois groupes scolaires - DETR 2025

M. le Maire indique qu'une demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2025 a été déposée dans le cadre d'un projet d'aménagement des cours des trois groupes scolaires de Mesnil-en-Ouche, suite à l'autorisation donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal, lors de sa réunion en date du 10 décembre 2024.

En effet, la désimperméabilisation des sols apparaît comme une solution pour contribuer à l'adaptation au changement climatique tout en améliorant la qualité d'apprentissage en milieu scolaire.

Il est proposé à l'assemblée d'actualiser le plan de financement suivant :

Financement	Montant de la subvention espérée HT
DETR	11 678 €
Département	11 678 €
Fonds LEADER	23 356 €
Sous-total subventions publiques	46 712 € (80%)
Autofinancement	11 679 € (soit 20 %)
TOTAL	58 391 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'actualiser le plan de financement du projet d'aménagement des cours des groupes scolaires.

Garanties d'emprunts au profit du bailleur SILOGE dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot de l'Ancienne Poste

M. le Maire précise que dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot de l'Ancienne Poste à La Barre-en-Ouche, le bailleur social SILOGE prévoit la construction d'une résidence autonomie, dont le gestionnaire sera le CCAS de Mesnil-en-Ouche, et de logements inclusifs, dont le gestionnaire sera l'Association Jules Ledein.

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 31 janvier 2023, a donné son accord pour garantir le financement de la construction. La Banque des Territoires n'accompagne pas le bailleur social sur cette opération. Toutefois, la Caisse d'Épargne apporte son soutien et accepte le financement PLS attendu.

Dès lors, le bailleur social SILOGE sollicite auprès de la Commune la garantie définitive de l'emprunt PLS accordé par la Caisse d'Épargne pour 1 468 380 € :



Opération : **Résidence Autonomie (demande actualisée)**

Garants	Conseil Départemental		Commune Mesnil-en-Ouche		Total
Prêts	Montant	%	Montant	%	Montant
PLS Caisse d'Épargne	978 920 €	40,00%	1 468 380 €	60,00%	2 447 300 €
Prêt CARSAT n°1	192 284 €	40,00%	288 426 €	60,00%	480 710 €
Prêt CARSAT n°2	160 000 €	40,00%	240 000 €	60,00%	400 000 €
TOTAL	1 331 204 €	40,00%	1 996 806 €	60,00%	3 328 010 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de garantir l'emprunt au profit du bailleur SILOGE dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot de l'Ancienne Poste.

Attribution de compensation à verser en section d'investissement – Centre aquatique intercommunal

M. le Maire rappelle que par délibération n°03/2023 en date du 26 janvier 2023, le Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a acté la révision libre des attributions de compensation pour la construction d'un nouveau centre aquatique sur le territoire intercommunal.

Il a également été précisé que les attributions de compensation représentent pour les communes qui les perçoivent des recettes de fonctionnement.

Toutefois, la loi de finances rectificative pour l'exercice 2016 a modifié l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts en laissant la possibilité d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement.

Par délibération en date du 4 avril 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la réfaction des attributions de compensation dans le cadre de leur participation à l'investissement du nouveau centre aquatique sur le territoire à la section d'investissement pour les communes qui délibéreront en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la réfaction à la section d'investissement desdites attributions de compensation.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Organisation du Temps Scolaire

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la rencontre des directrices d'écoles en février, il a été décidé de travailler une autre hypothèse afin d'avoir deux demi-journées de TAP par école (lundi-jeudi ; mardi-jeudi ; et mardi-vendredi).

La séance est clôturée à 20h00.